

plutôt, on a insinué que quelqu'un a coupé malicieusement ces pages du hansard. J'en ai parlé à M. Cook que je croyais encore au service de l'Imprimerie nationale.

Il y a quelques jours, je lui ai passé le volume et il l'a montré au bibliothécaire. J'ai eu une entrevue avec celui-ci et il m'a donné la lettre suivante que je voudrais, avec votre consentement, insérer dans le hansard :

OTTAWA, le 8 mars 1923.

M. DONALD SUTHERLAND, M.P.,  
Chambre des communes,  
Ottawa.

Cher monsieur,—Je désire corroborer ce que je vous ai dit ce matin : M. Fred Cook a apporté à la bibliothèque, ce matin, un exemplaire du hansard de 1922, vol. 3, (v.a.) auquel il manque une signature complète après la page 2082. M'ayant demandé si cette signature paraissait avoir été déchirée ou arrachée d'une manière quelconque de ce livre, j'ai examiné avec soin l'état du volume, et n'ai pas trouvé trace de violence, ni fils coupés, ni rognures de nerfs. J'ai conclu et répondu que cela dépendait évidemment de celui qui avait collationné les signatures à l'Imprimerie, qu'il avait oublié cette signature ou l'avait placée ailleurs par erreur. J'ai montré ce volume à notre relieur expert, M. Brown, et lui ai demandé ce qu'il en pensait ; il a confirmé pleinement ce que j'en pensais moi-même.

Votre bien dévoué,

Le bibliothécaire général,  
J. de L. TACHÉ.

S'il reste un doute dans l'esprit de quelque honorable député sur cette question, je demande comme une faveur personnelle qu'un comité de la Chambre soit nommé pour examiner ce volume et faire rapport.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) : Je ne sais si mon honorable ami veut avoir quelques paroles de moi, mais s'il croit que j'avais l'intention de jeter du discrédit sur lui personnellement, j'en suis peiné, je n'avais aucunement cette intention. Le volume que j'ai eu en main et qu'il m'avait passé, portait une marque visible en creux à la place du feuillet manquant, et il m'a paru que les pages avaient été déchirées, comme je l'ai dit alors. C'est aussi ce que les honorables députés peuvent constater en examinant l'exemplaire en question, mais je n'entendais pas dire que mon honorable ami les avait lui-même enlevées. Il a fait une montagne de ces pages disparues. Quoi qu'il en soit, mes paroles ne comptaient aucune imputation à son adresse.

M. SUTHERLAND : La déclaration du premier ministre démontre encore mieux l'à-propos de nommer un comité pour examiner ce volume.

M. MACLEAN (York-Sud) : J'ai vu cet exemplaire, et j'ai constaté que les pages manquaient...

Quelques VOIX : Règlement ! règlement !

M. L'ORATEUR : Je pense que l'incident est clos. L'honorable premier ministre dit

[M. Sutherland.]

qu'il n'entendait rien reprocher à l'honorable député.

M. SUTHERLAND : Je dois respectueusement protester contre toute insinuation que cette signature a été arrachée. Le témoignage des experts prouve le contraire.

#### SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides.

Immigration.—Service extérieur, traitements, \$700,000.

L'hon. M. MANION : Le ministre aurait-il l'obligeance d'exposer à la Chambre son programme relativement à l'immigration. Je crois savoir qu'il devait faire une déclaration à cet effet.

L'hon. M. STEWART (ministre intérimaire de l'Immigration et de la Colonisation) : L'immigration est probablement l'un des sujets les plus discutés au Canada, et j'espère cet après-midi couvrir brièvement quelques points importants, du moins ceux qui me semblent tels, et les recommandations que j'ai faites au Gouvernement sur cette question très importante.

Je pense, monsieur le président, qu'il conviendra mieux de débiter par une revue des opinions manifestées dans notre pays. J'ai entendu exprimer bien des vues différentes sur ce sujet au cours de l'été dernier. D'aucuns sont d'avis que nous devrions prendre des mesures pour déterminer un courant d'immigration au Canada ; et non seulement cela, mais aussi avoir recours à un système du genre de celui que nous avons adopté pour l'établissement de nos soldats rapatriés, c'est-à-dire emprunter de fortes sommes d'argent pour établir sur des terres vacantes les gens qui nous viendront des diverses parties du globe. D'autres s'opposent à cette idée, et plusieurs agriculteurs canadiens croient—et ils m'ont communiqué ce sentiment—que la première chose à faire est de rendre la prospérité à ceux qui s'occupent de la culture avant d'en amener d'autres sur nos terres et leur faire partager les conditions qui les écrasent. Je veux prendre un moyen terme entre ces deux extrêmes. Je pense devoir dire en commençant que pour résoudre le problème qui se dresse devant nous, vu les obligations financières que le peuple du Canada doit supporter, il est absolument nécessaire d'avoir une population plus nombreuse afin de répartir sur un plus grand nombre d'épaules le fardeau si lourd dont nous sommes chargés.

Parfois, on ne saurait s'empêcher de comparer la situation d'aujourd'hui à celle qui prévalait il y a huit, dix ou quinze ans lorsque le courant de l'immigration était probablement moins fort qu'on le dit quelque fois, bien qu'il